



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2017

Membres en fonction : 19

Membres présents : 17

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Benoit HEINRICH ; Jean-Claude SCHLATTER ; Stéphanie FREY ; Claude HEINRICH.

Les conseillers municipaux : Cédric DOCHTER ; Déborah HILS ; Evelyne HOCHSCHLITZ ; Yves HOLZMANN ; Pierre KEMPF ; Richarde KIENZT ; Philippe MAYER ; Benoit PAULET ; Audrey SCHANDENE ; Isabelle SCHOTT ; Marie-Françoise SIMONIN ; Jean-Christophe VOEGELE.

Membres absents excusés : 2

Mme Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN (donne procuration à Mme Stéphanie FREY)
Mme Anna SCHAAL

Public : 0

La séance est ouverte à 20h06 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Mme Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN (qui donne procuration à Mme Stéphanie FREY) et Mme Anna SCHAAL.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Monsieur Yves HOLZMANN secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2017

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2017 est adopté à l'unanimité (18 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Nettoyage provisoire de l'école élémentaire**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise Oxygeny pour un montant de 2675,00 € HT.

➤ **3.2. Création d'un siphon rue de Muttersholtz**

Cette prestation a été attribuée à l'entreprise Vogel TP pour un montant de 750,00 € HT.

➤ **3.3. Réparation entourage espaces verts centre-bourg**

Cette prestation a été attribuée à l'entreprise Vogel TP pour un montant de 795,00 € HT.

4) ATTRIBUTIONS DE TRAVAUX ET SERVICES

N'ayant pas de point particulier à traiter sur ce sujet, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

5) EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur l'actualité du projet d'extension et de restructuration de l'école élémentaire. Il annonce que les marchés travaux ont été publiés et que la date de remise des offres a été fixée au 22 septembre 2017 à 12h00.

Un conseil municipal sera programmé début octobre afin de procéder à l'attribution des lots.

Monsieur le Maire en profite pour informer le conseil municipal sur la mise en place des modules préfabriqués au 6, rue des Bergers qui accueilleront deux salles de classe, la salle ITEP ainsi que le bureau de direction. L'ensemble de l'installation est prête à accueillir les élèves.

6) ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION

Monsieur le Maire présente au Conseil les coupes et les travaux d'entretien qui seront réalisés en 2017 dans la forêt communale. Il s'agit précisément du programme des travaux d'exploitation et de l'état de prévision des coupes ainsi que d'un devis pour les travaux d'exploitation.

L'état de prévision des coupes pour l'année 2017 avance un bilan de recettes prévisionnelles s'élevant à 2 262 € HT.

Le devis pour les travaux d'exploitation englobe toutes les prestations d'encadrement et de gestion de ces travaux, pour un forfait de 400,00 € HT.

Comme chaque année, les élus soulignent et regrettent la complexité et le manque de clarté du document produit par l'ONF au regard de la compréhension des chiffres.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2017
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2017
- **APPROUVE** le devis pour les travaux patrimoniaux d'exploitation d'un montant de 400,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis pour les travaux patrimoniaux d'exploitation ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

7) GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURE ELECTRICITE

Depuis le 1er janvier 2016, conformément aux dispositions de la loi du 7 décembre 2010 sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie », dite loi NOME et la loi 2014-344 du 17 mars 14 relative à la consommation dite loi Hamon, les sites des consommateurs dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA ne peuvent plus bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV).

Sont concernés par cette évolution les actuels tarifs jaunes et verts :

- Tarifs Jaunes : destinés aux professionnels et entreprises dont la puissance de compteur est supérieure à 36 kVA ;
- Tarifs Verts : destinés aux installations alimentées en moyenne ou haute tension via un transformateur privé et d'une puissance supérieure à 250 kVA.

Concernant les tarifs de moindre puissance (inférieure ou égale à 36 kVA), les tarifs réglementés de vente sont maintenus, mais un recours au marché est possible pour toute collectivité qui le souhaite. Afin de se mettre en conformité avec ces dispositions un accord cadre de fourniture d'électricité et d'acheminement sur le réseau et de services associés a été conclu le 9 décembre 2015 pour une durée de 2 ans renouvelable pour une durée identique. Afin de favoriser la mise en concurrence, il a été décidé de ne pas renouveler cet accord cadre qui arrivera donc à échéance, à l'issue de la période initiale le 31 décembre 2017. Il est donc nécessaire de conclure un nouveau contrat à compter du 1er janvier 2018.

Au regard de ces éléments et dans une logique de territoire et de rationalisation des coûts, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, La Commune de Dieffenthal, la Commune de Ebersheim, La Commune de Ebersmunster, La Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Orschwiller, la Commune de Scherwiller et la Commune de Sélestat.

La Ville de Sélestat est désignée coordonnateur de ce groupement de commandes et a notamment pour mission l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, en lien avec un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société Ingénierie développement pour un montant négocié de 9 450 € HT, au terme d'une consultation sur la base de trois devis. Cette dépense sera prise en charge par les membres du groupement selon une clé de répartition définie dans la convention constitutive du groupement de commandes.

Suite à l'analyse des besoins menée avec l'AMO, il s'est avéré opportun de :

- prévoir une mise en concurrence entre les fournisseurs d'électricité en distinguant deux lots : le lot n° 1 pour les tarifs jaunes et verts et le lot n° 2 pour les tarifs bleus éclairage public. Les communes pouvant adhérer à un lot ou au deux en fonction de leurs besoins.
- prévoir une variante obligatoire pour la fourniture d'électricité en 100 % d'énergie verte.
- lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert d'une durée de 2 ans avec un montant prévisionnel sur la durée totale du marché compris entre 557 400 € HT et 807 740 € H.T.
- se donner l'opportunité de passer en tarifs réglementés pour les tarifs bleus d'éclairage public si cela s'avère économiquement plus intéressant que l'offre de marché. Les communes uniquement concernées par le lot 2 ne feraient donc pas partie, dans cette hypothèse, du groupement de commandes.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, La Commune de Dieffenthal, la Commune de Ebersheim, La Commune de Ebersmunster, La Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Orschwiller, la Commune de Scherwiller et la Commune de Sélestat relatif à la fourniture d'électricité et de services associés permettant de desservir les sites de livraison des membres du groupement.
- **APPROUVE** le projet de convention constitutive de groupement de commande
- **APPROUVE** la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement
- **PREND ACTE** que cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur
- **DESIGNE** M. Michel WIRA comme titulaire et Mme Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN comme suppléante
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive susvisée

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents y afférents

Adopté à l'unanimité (18 voix)

8) AFFAIRES FINANCIERES

8.1. Subvention à l'association TCE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Stéphanie FREY. Cette dernière rapporte brièvement les discussions survenues en commission des finances concernant les subventions aux associations. Il rappelle que la commune a décidé de continuer à subventionner les dépenses d'investissement des associations de la commune à hauteur de 10%, et les dépenses de formations à hauteur de 15%.

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur la demande d'aide présentée par l'association TCE. Cette subvention a pour objet d'accompagner l'investissement de l'association pour des travaux d'entretien du gazon synthétique.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu la proposition de la Commission des finances en date du 29 août 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCORDE** à l'association TCE une subvention de 210 €
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017

Adopté à l'unanimité (18 voix)

8.2. Subvention aux écoles

En l'absence de Madame Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN, 2^{ème} adjointe, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 150 € par classe aux écoles afin de prendre en charge un transport pour les activités scolaires en 2017.

Dans un souci d'égalité de traitement entre les établissements scolaires, Monsieur le Maire propose également d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école maternelle comme cela avait déjà été le cas pour l'école élémentaire.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'accorder, pour l'année 2017, une subvention de 150 € pour chacune des classes, au titre du financement d'un transport pour les activités entrant dans le cadre du projet de l'école, soit :
 - Un montant global de 1050 € pour l'école élémentaire (7 classes)
 - Un montant global de 600 € pour l'école maternelle (4 classes)

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 150€ à l'école maternelle
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Adopté à l'unanimité (18 voix)

8.3. Actualités financières de la commune

Monsieur le Maire reprend la parole pour évoquer le financement du projet de nouvelle école. Il informe les membres du conseil que suite aux annonces gouvernementales sur les dotations des collectivités, le montant de la DETR que pourrait percevoir la commune dans le cadre du projet école a été diminué de 20 000 €.

D'autres dossiers de subvention sont en cours, il rappelle qu'il est important pour une commune comme Ebersheim de bénéficier d'un soutien important tant de l'Etat que des autres collectivités territoriales.

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint, évoque l'avenir de la taxe d'habitation. Il souligne qu'il y a encore beaucoup de flou à ce sujet. Il rappelle que cette taxe est très importante pour une commune comme Ebersheim qui compte relativement peu d'entreprises sur le ban communal. Une suppression reviendrait à remettre en question l'autonomie locale et fiscale de la collectivité.

9) AFFAIRES DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe que la commune va devoir procéder à un recrutement lors des prochains mois afin de remplacer le départ d'un agent du service technique.

L'objectif est de préparer une réorganisation du service technique à moyen terme dans un souci de rationalité et d'efficacité comme cela est en cours au sein du service administratif. La nouvelle personne recrutée se verra confier de nouvelles missions et aura nécessairement un profil polyvalent. Le poste vacant sera ensuite supprimé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle également aux élus que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par des contractuels relevant de la catégorie C.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2017
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois en tenant compte de la présente délibération
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adopté à l'unanimité (18 voix)

10) AFFAIRES FONCIERES

N'ayant pas de point à traiter à ce sujet, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

11) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux décisions gouvernementales, la commune n'a pas pu renouveler le contrat d'accompagnement à l'emploi de la personne qui s'occupait du nettoyage de l'école élémentaire. De ce fait, le service administratif est en train de préparer un marché pour faire effectuer la prestation par une entreprise sur l'ensemble de l'année scolaire.

Après de multiples va-et-vient, la commune a tout de même pu renouveler le CAE de l'agent polyvalent de l'école maternelle.

Monsieur le Maire informe également les élus que l'ensemble des portes du bâtiment de la mairie ont été changées. Un nouveau passage de la commission de sécurité est prévu prochainement afin de lever l'avis défavorable sur le bâtiment

12) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

Madame Stéphanie FREY, 4^{ème} adjointe, informe le conseil municipal qu'il n'y a pour le moment pas de nouvelle actualité au sujet de la communauté de communes. Un point à ce sujet sera développé lors de la prochaine séance.

13) PROGRAMME DES REUNIONS DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE

- | | |
|-------------------------|--|
| ➤ Commission de gestion | Lundi 04 septembre 2017 à 20h00 |
| ➤ Commission urbanisme | Mardi 05 septembre 2017 à 20h00
Mardi 03 octobre 2017 à 20h00 |

- Commission vie sociale Mercredi 06 septembre 2017 à 20h00
- Commission finances Mardi 26 septembre 2017 à 20h00
- Conseil municipal Vendredi 06 octobre 2017 à 20h00
- Commission Vivre à Ebersheim Mercredi 11 octobre 2017 à 20h00
- Conseil du CCAS Mercredi 15 novembre 2017 à 20h00

14) DIVERS

En l'absence de point divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 22h02.

Le secrétaire de séance

Yves HOLZMANN

Le Maire

Michel WIRA



A handwritten signature in black ink, appearing to be "MW" or similar, written over a horizontal line.